



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2025

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 27 mars 2025 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal du mardi 10 décembre 2024
2. Approbation du Procès-verbal du jeudi 20 février 2025
3. Compte administratif 2024 : Budget Principal
4. Budget principal : Affectation du résultat de l'année 2024
5. Budget Primitif principal 2025
6. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2025
7. Compte de Gestion : Budget « Le Fief d'Aubigny »
8. Compte Administratif 2024 : Budget « Le Fief d'Aubigny »
9. Affectation du résultat 2024 – Le Fief d'Aubigny
10. Budget Primitif 2025 « Le Fief d'Aubigny »
11. Approbation du compte-rendu du CLECT du 27 janvier 2025
12. Création poste de rédacteur principal
13. Convention de mise à disposition
14. Création d'emplois saisonniers
15. Participation de la commune à la prévoyance
16. Acquisition d'un broyeur
17. Bons de pierre 2025 – Chemins ruraux
18. Lutte contre les frelons asiatique : choix du prestataire 2025
19. Actualisation des tarifs des cimetières
20. Evolution de la régie de recettes municipale - Location des salles
21. Extension salle de convivialité : choix des entreprises
22. Mission SPS chantier extension salle de convivialité
23. Vente ancien presbytère de Placy-Montaigu
24. Cheminement piétons Le Fief d'Aubigny
25. Demande d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette

Absents excusés et représentés : LENOIR Yannick pouvoir à PELLAN Florence - GUERARD Christophe pouvoir à DESPREY Annabelle - HAMOND Claude pouvoir à BINET Martine - GAUTIER Valéry pouvoir à GOULHOT Gilles - DELAFOSSE Sandrine pouvoir à LEBOUVIER Jean

Absents excusés : CAILLOT Alexis

Absents : FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie

Quorum atteint

20 h 05 début de séance

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2024.

Le procès-verbal du mardi 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du jeudi 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

3-DELIBERATION 2025/005 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 du budget principal ; ce dernier fait apparaître un excédent de 2 287 063,60 € en section de fonctionnement et un excédent de 149 382,16 € en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2024 tel qu'il a été présenté.

Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

4-DELIBERATION 2025/006 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2024

Le conseil municipal statuant sur le résultat du CA de 2024 :

REPORTS

Excédent d'Investissement 2023 :	128 305,63 €
Excédent de Fonctionnement 2023 :	1 786 601,89 €

SOLDES D'EXECUTION

Investissement :	21 076,53 €
Fonctionnement :	500 461,71 €

RESTES A REALISER EN SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 265 673,09 €
Besoin net de la section d'investissement :	1 116 290,93 €

Considérant que le résultat de fonctionnement qui s'élève à 2 287 063,60 € doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'année 2024 :

Compte 1068

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) :	1 116 290,93 €
-------------------------------------------------	----------------

Compte 002

Excédent de Fonctionnement (R002) :	1 170 772,67 €
-------------------------------------	----------------

5-DELIBERATION 2025/007 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre à

- 2 908 198,56 € en section de Fonctionnement
- 2 020 695,09 € en section d'Investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget tel qu'il est présenté et dit que le présent budget est réputé voté par chapitre.

6-DELIBERATION 2025/008 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION POUR L’EXERCICE 2025

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état 1259 relatif aux ressources fiscales communales pour l'année 2025 et après en avoir délibéré, **21 voix pour et 1 abstention (Monsieur Lenoir)** :

- **Décide** de fixer à
 - 32,21 % le taux sur les propriétés bâties
 - 24,59 % le taux sur les propriétés non bâties
 - 6,83 % le taux de taxe d'habitation

7-DELIBERATION 2025/009 – COMPTE DE GESTION : BUDGET « LE FIEF D’AUBIGNY »

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du compte de gestion concernant l'exercice 2024 relatif au budget annexe (lotissement « Le Fief d'Aubigny ») prend acte des documents présentés qui n'appellent de sa part ni observations ni réserves.

8-DELIBERATION 2025/010 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET « LE FIEF D’AUBIGNY »

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 du budget annexe « Le Fief d'Aubigny ». Ce dernier fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 291 601,86 €
- Un excédent d'investissement de 347 521,04 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte administratif 2024 tel qu'il est présenté.

Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

9-DELIBERATION 2025/011 – AFFECTION DU RESULTAT 2024 – LE FIEF D’AUBIGNY

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 du budget annexe « Lotissement Le Fief d'Aubigny » en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

SOLDES D'EXÉCUTION :

- Excédent de fonctionnement 291 601,86 €
- Excédent d'investissement 347 521,04 €

Considérant que le résultat de fonctionnement qui s'élève à 291 601,86 € doit faire l'objet d'une affectation, le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** d'affecter comme suit ledit résultat :
Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 291 601,86 €

10-DELIBERATION 2025/012 – BUDGET PRIMITIF 2025 « LE FIEF D’AUBIGNY »

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif concernant le lotissement « Le Fief D'Aubigny » 2025 qui s'établit à

- 372 003,00 € en section de Fonctionnement
- 115 055,00 € en section d'Investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté et dit que ce dernier est réputé voté par chapitre.

11- DELIBERATION 2025/013 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CLECT DU 27 JANVIER 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°cc2022-05-23-002 du conseil communautaire du 23 mai 2022 relatif au rapport quinquennal sur les attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-003 du conseil communautaire du 27 mars 2023 instaurant une révision libre des attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-015 du conseil communautaire du 27 mars 2023 relative aux subventions d'associations culturelles,

Vu la délibération n°cc2025-02-24-006 du conseil communautaire du 24 février 2025 relative à la révision libre des attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2025-02-24-007 du conseil communautaire du 24 février 2025 relative à la révision des attributions de compensation concernant l'école de musique de Canisy-Marigny,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025,

CONSIDERANT ce qui suit :

Il a été acté lors de la commission locale d'évaluation des charges de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025 de :

- Restituer aux 35 communes contributrices, la contribution de 10 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025 par la révision libre des attributions de compensation
- Transférer la subvention de l'école de musique de Canisy-Marigny d'un montant de 13 200 € à compter du 1^{er} janvier 2024 aux communes de Canisy et Marigny-le-Lozon à part égales, par l'évolution des attributions de compensation de ces 2 communes, soit la somme annuelle de 6 600 €, dont un rattrapage financier au profit des deux communes pour l'année 2024.

Ces décisions ont été approuvées par le conseil communautaire du 24 février 2025.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur :

- L'approbation du rapport de la CLECT de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le rapport de la CLECT de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025

12-DELIBERATION 2025/014 – CREATION POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{er} classe à compter du 15 avril 2025
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

13-DELIBERATION 2025/015 – CONVENTION MISE A DISPOSITION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recrutement d'un nouveau Directeur Général des services engendrera une période de tuilage avec le Directeur Général actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la commune de SAINT-JEAN-D'ELLE, employeur actuel du futur Directeur Général des Services.

14-DELIBERATION 2025/016 – CREATION D’EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** la création d’un poste saisonnier d’adjoint technique territorial pour la période du 1^{er} juillet au 29 août 2025
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

15-DELIBERATION 2025/017 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PREVOYANCE

Monsieur le Maire informe les membres présents que la participation de la commune devient obligatoire pour le risque prévoyance et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum à ce jour de 7€ brut par mois. Il informe que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** d’accorder une participation de 7 € mensuelle aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public qui adhèrent à la prévoyance auprès d’une mutuelle labellisée.

16-DELIBERATION 2025/018 – ACQUISITION D’UN BROEUR

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Gilles GOULHOT adjoint aux travaux et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** de procéder à l’acquisition d’une roto broyeuse latéral Presta 1600 auprès de la société NOREMAT pour un montant de 20 166 € TTC

17-DELIBERATION 2025/019 – BONS DE PIERRE 2025 – CHEMINS RURAUX

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** d’accorder les bons de pierre ci-après au titre de l’année 2025 :

	NOM	BONS 2025
Balençon	<i>LEPAS Patrick</i>	42 €
Bardelière	<i>JAMARD Yves</i>	113 €
Bardelière	<i>DUDOUIT Valentin</i>	50 €
Bardelière	<i>MARIE Jeannine</i>	48 €
Brulains	<i>DUDOUIT Valentin</i>	42 €
Buret (Le)	<i>DELANGLE Jean</i>	50 €
Chesnaie	<i>DUDOUIT Valentin</i>	31 €
Fromagerie/Hardaignière	<i>LENOIR Gilbert</i>	75 €
Fromagerie (haut)	<i>GUILLET Sylvain</i>	326 €
Fromagerie (bas)	<i>BARBOT David</i>	102 €
Haut Bazire	<i>DUDOUIT Valentin</i>	110 €
Jardinierie	<i>LEBOUTEILLER Antoine</i>	36 €
Landes (Les)	<i>ROHEE Daniel</i>	47 €
Lipaudière + Pont Berthe	<i>GILLETTE Martial</i>	78 €
Malhouet	<i>DELANGLE Jean</i>	314 €
Petit Malhouet	<i>BOTTIN Gilles</i>	47 €

Mazures	<i>DUDOUIT Valentin</i>	102 €
Petite Pierre	<i>DUDOUIT Valentin</i>	30 €
Pézerils	<i>LAFORET Benoit</i>	150 €
Tacqueries	<i>RONDEL Roland</i>	42 €
Valettes	<i>LEBOUTEILLER Christian</i>	46 €
Vieux Calais	<i>PHILIPPE J Claude</i>	58 €
Vivier	<i>LEBOUTEILLER Christian</i>	95 €
Bordet	<i>BARBOT David</i>	55 €
Coudraie (Le Pont -)	<i>GUILLET J P</i>	125 €
Houssaie et la Huberdière	<i>GUILLET J P</i>	252 €
Coutures		150 €
Hamelet (bas)		200 €
Hogue		40 €
Hogue (Delarue)		40 €
Houx		89 €
Landes		55 €
Petits Camps		28 €
Château d'eau	<i>COURCOUX Dominique</i>	124 €
Chemin du moulin de la Haye	<i>LERENARD Loïc</i>	247 €
Chemin du Hamel au Cœur	<i>GUERARD Christophe</i>	247 €
		3 686 €

18-DELIBERATION 2025/020 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE 2025

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des prestataires proposés par le FGDON et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir les prestataires suivants :
 - Rang 1 : FARAGO MANCHE - CALVADOS
 - Rang 2 : HDS – SARL DURANT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

19-DELIBERATION 2025/021 – ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIERES

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suivent les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Concession trentenaire	120,00 €
Concession cinquantenaire	180,00 €
Concession caveau urne trentenaire	70,00 €
Concession caveau urne cinquantenaire	100,00 €
Columbarium concession trentenaire	755,00 €
Columbarium concession cinquantenaire	884,00 €

20-DELIBERATION 2025/022 – EVOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES MUNICIPALE – LOCATION DES SALLES

Monsieur le maire informe les membres présents qu'à la demande du comptable municipal il y a lieu de faire évoluer la régie de recettes municipale qui sera désormais amenée à recouvrer l'ensemble des recettes provenant des locations des différentes salles (Arrhes, caution et solde de la location).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **par 18 voix pour, 3 voix contre (Messieurs Binet, Gauthier, et Goulhot) et 1 abstention (Monsieur Roset) :**

- **Dit** que le paiement intégral de la location devra intervenir au minimum 8 jours avant la date d'occupation de la salle.
- **Décide** d'autoriser le paiement par virement et par carte bancaire en plus des chèques et espèces.

21-DELIBERATION 2025/023 - EXTENSION SALLE DE CONVIVIALITE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et pris connaissance des propositions de la commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue ce jour à 14 heures, après en avoir délibéré, **20 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Lenoir et Petit) :**

- **Décide** de retenir les entreprises ci-après,
- **Autorise** le Maire à signer les marchés à intervenir.

N° lot	DÉSIGNATION	OFFRE DE BASE HT	VARIANTE	TOTAL HT	ENTREPRISES
1	TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE	63 219,16 €		63 219,16 €	MAZZERI
2	CHARPENTE BOIS - BARDAGE	20 811,59 €	340,16 €	21 151,75 €	CHANU
3	COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	19 987,27 €		19 987,27 €	CORBET - GORREGUES
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE	9 985,00 €		9 985,00 €	LECARDONNEL
5	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE- ISOLATIONS - PLAFONDS SUSPENDU	19 900,00 €		19 900,00 €	ORQUIN
6	CARRELAGE - FAÏENCE	10 305,36 €		10 305,36 €	CMC
7	PEINTURE - NETTOYAGE	4 518,77 €		4 518,77 €	RD PEINTURE
8	ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES - CHAUFFAGE - VENTILA	33 311,15 €		33 311,15 €	INFRACTUEUX
9	PLOMBERIE - SANITAIRES	10 125,00 €		10 125,00 €	HERVE THERMIQUE
	TOTAL OPERATION	192 163,30 €	340,16 €	192 503,46 €	

22-DELIBERATION 2025/024 – MISSION SPS CHANTIER EXTENSION SALLE DE CONVIVIALITE

Le conseil municipal, dans le cadre du chantier d'extension de la salle de convivialité de Placy-Montaigu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à contracter avec la société Mesnil System au titre de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour un montant de 3 318 € TTC.

23-DELIBERATION 2025/025 – VENTE ANCIEN PRESBYTRERE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une offre de 110 000 € a été faite en vue de l'acquisition de l'ancien presbytère de Placy-Montaigu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** le Maire à procéder à la signature du compromis de vente pour ce montant.

24-DELIBERATION 2025/026 – CHEMINEMENT PIETONS LE FIEF D'AUBIGNY

Monsieur le Maire informe les membres présents que plusieurs entreprises ont été sollicitées à fin de remettre une offre au titre de la réalisation d'un cheminement piéton dans le parc attenant au lotissement « Le Fief D'Aubigny ».

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissances des offres reçus et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de retenir l'entreprise BOUTTE TP pour un montant TTC de 69 112,80 €.
- **Autorise** le Maire à signer le bon de commande.

25-DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame Sandrine LEGOUPIL tendant à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune.

Fin de séance 22 H 10

Le maire,
Jean LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Gilles GOULHOT